

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/30

### Objet : Convention financière E.D.F. 2014

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

#### Séance du 5 novembre 2014

Date de convocation :  
Le 14 octobre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 11  
Vote(s) contre  
Abstention(s)

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président, **Mme Catherine SAUMONT** Vice-Présidente, **M. Christian DURAND**, Rapporteur du budget, **Mme Chantal EYMEUD** membre du bureau, **M. Jean BERNARD** membre du Bureau, **M. Henri ANDRJEVSKI** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, conseiller syndical suppléant de M. Gandois, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Robert FRAYSSINE**, conseiller syndical, **M. Daniel BOSQUET**, conseiller syndical suppléant de Mme GRENARD, **M Michel ROY**, conseiller syndical

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER  
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. Bernard ADAM, CSLG, M. Daniel PROST, CDV 05, M. GAMBAUDO Maire de Prunières, M. Alain ZURBACH EDF, Mme Michele SCHILLING, Pays SUD, M. Laurent GROSGEORGES CCE.

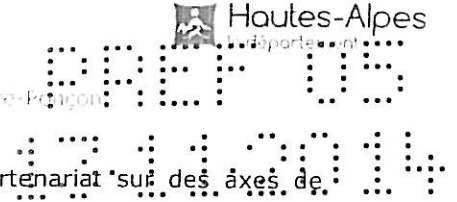
Etaient excusés :

Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet sur Ubaye, M. Gilles VOLLAIRE CG 05, M. Yvan CHAIX CG 05, Mme Monique ESTACHY Conseiller Syndical Suppléante, M. Richard SIRI Conseiller Syndical, M PONCET conseiller Syndical.

### Exposé des motifs :

Dans le cadre de leurs relations partenariales, E.D.F. soutient depuis plusieurs années des projets du S.M.A.D.E.S.E.P. par le biais d'accords annuels. Ce principe a été pérennisé par la convention « cadre » qui, souscrite le 16 juin 2008 entre les deux partenaires, prévoit l'élaboration d'une convention financière pluriannuelle fixant sur trois ans les axes de partenariat et les engagements respectifs de chaque partie. Conformément à la convention « cadre » du 16 juin 2008, la convention financière 2008-2010 a ainsi porté sur les axes stratégiques de convergence relatifs à :

- La gestion des sédiments en queue de retenue (problématique de l'exhaussement « amont », lutte contre les vents de sable) ;
- Le nettoyage des macro-déchets sur la retenue ;
- Le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux ;
- L'optimisation des systèmes d'alerte et de secours ;
- L'amélioration de l'accès au plan d'eau ;
- L'amélioration des échanges institutionnels entre usagers de l'eau de Serre-Ponçon.



Entre 2011 et 2013 le comité syndical et EDF ont renouvelé leur partenariat sur des axes de coopération similaires.

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. prend acte de l'intérêt de faire évoluer ces points de convergence sur les sujets d'actualité avec E.D.F. Il constate toutefois que ce travail, qui réclame une préparation technique et un suivi institutionnel très précis, n'a pas pu être convenablement conduit durant le présent exercice. Dans ces conditions, E.D.F. a proposé au S.M.A.D.E.S.E.P. de pouvoir proroger la convention 2011-2013 d'une année supplémentaire afin d'engager avec plus de sérénité la rédaction du prochain acte conventionnel.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La convention « cadre » souscrite par E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 16 juin 2008 ;
- La délibération n°2008-42 du 30 septembre 2008 approuvant la convention financière 2008-2010 entre EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2010-42 du 27 octobre 2010 approuvant la convention financière 2011-2013 entre EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

**CONSIDERANT :**

- Le bilan positif tiré des conventions financières 2008-2010 et 2011-2013 ayant donné de la lisibilité aux partenaires sur des sujets faisant l'objet d'une convergence d'intérêts ;
- La volonté manifeste que de reconduire ce partenariat constructif autour d'axes stratégiques actualisés en fonction des avancées constatées par E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 5 novembre 2014 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'AUTORISE** à signer avec E.D.F l'avenant à la convention ci-jointe d'aide financière, d'un montant global de 50 000,00 euros pour l'année ;
- **L'INVITE** à préparer avec E.D.F. une convention triennale 2015-2017 au mieux des intérêts partagés par les partenaires.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUËL

